Image not found or type unknown

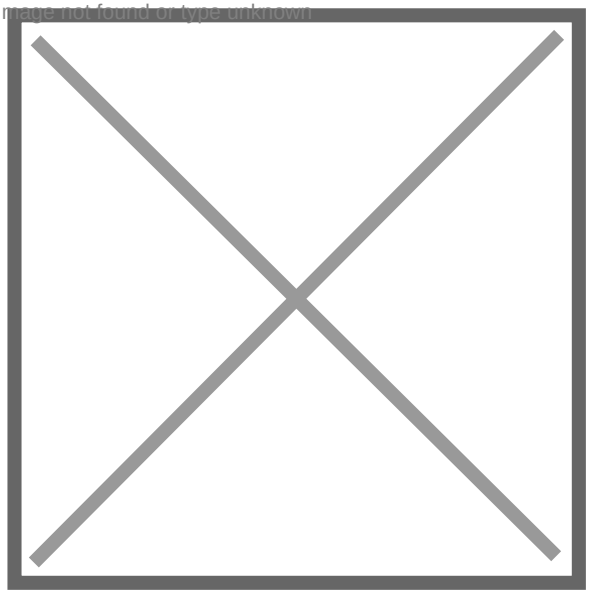

Litige pour un déménagement

Par **sabathès**, le **19/10/2008** à **22:29**

Bonjour,
J' ai fait appel à une entreprise de déménagements pour emporter les affaires de ma fille du Gers à Paris. J' avais prévenu, et cela apparait sur le devis, qu' il y avait un piano à transporter. Or en arrivant chez nous, le 13 octobre, les quatre employés ont découvert, mécontents, la présence de l' instrument. Ils n' avaient donc aucun outil adapté. Nous avions aussi prévenu que l' appartement de ma fille se trouvait au deuxième étage avec ascenseur. Or, par téléphone, le jour du déménagement, et sans s' inquiéter des mesures du piano, ni de l' ascenseur, le patron a décidé de faire appel à une entreprise de sous-traitance parisienne car pour lui l' instrument devait être porté par l' escalier. Il nous a ordonné de payer de suite ce service supplémentaire (420,18 €) qui n' apparait pas sur le devis ou alors " le piano serait posé sur le trottoir" (ce sont ces propres termes). Ne voulant pas gêner notre fille nous avons payé de suite et remis le chèque aux déménageurs.
Or l' entreprise des sous-traitance a très bien pu passer l' instrument par l' ascenseur. Nous avons adressé une lettre en recommandé avec accusé-réception au patron pour dénoncer la gestion du piano dans ce déménagement et pour lui demander de ne pas encaisser le chèque. Il ne nous répond pas.
Le contrat dit que tout litige doit être porté devant le Tribunal de Commerce.
Quels conseils pouvez-vous me donner avant de lancer une procédure juridique ? Je monte le dossier ave devis, factures, contrat etc...
Merci d' avance Cordialement

Par **juri15**, le **20/10/2008** à **12:24**

Bonjour,

La clause prévoyant que le litige doit être porté devant le Tribunal de commerce n'est pas valable pour des particuliers, vous pouvez donc former une réclamation devant le juge de proximité.

Il s'agit du juge pour les litiges dont l'enjeu ne dépasse pas 4000 euros.

Vous n'avez pas besoin d'avocat pour un dossier de ce type puisque vous semblez avoir toutes les pièces (et cela vous couterait plus cher que la somme en jeu).

Ceci étant, vous avez peut être une protection juridique avec un de vos contrats d'assurance qui pourrait prendre en charge votre dossier.

Cordialement,
Juri15

Par **mounia ben**, le **02/02/2009** à **18:33**

Bonjour,

je suis journaliste pour l'émission Justice pratique sur la chaîne Planète Justice et votre situation m'intéresse beaucoup. J'aimerai en savoir un peu plus quant aux suites de votre affaire. Avez-vous réussi à vous faire dédommager ? Quels sont les autres problèmes rencontrés lors de ce déménagement ?
Vous pouvez me joindre à l'adresse suivante benaissamounia@yahoo.fr
Merci.

Par **Melanie11016**, le **13/04/2012** à **11:50**

déménageurs Fraisseix à éviter absolument !

Attention si vous avez affaire aux déménageurs Fraisseix qui sont tout sauf professionnels et ne reconnaissent jamais leur responsabilité, bien que vous payez quand même une assurance dommages... pour rien...

Tout paraît sérieux et fait dans les règles, mais seulement en apparence et surtout tourné à leur avantage exclusif, ils savent uniquement empocher l'argent et détourner les clauses de leur contrat sans jamais rien vous expliquer exactement des termes de celui-ci ! En cas de problème, comme ça m'est arrivé, il ne reconnaisse pas leur responsabilité, quitte à inventer toute sorte d'affirmations totalement fictives pour se couvrir et se dédouaner de tout !

Je ne vous les recommande pas du tout.

Si d'autres personnes ont été victimes de leurs arnaques merci de bien vouloir témoigner, doit-on se laisser faire et ne rien dire ? Trop facile que ce soit toujours les mêmes qui se fassent

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

embobiner et qui paient, et pendant ce temps là, leur affaire continue de tourner sans aucun scrupule !

Par **Sophiejournaliste**, le **07/05/2014** à **12:05**

Bonjour Mélanie,
Je suis journaliste et je prépare un reportage sur les déménagements pour une grande chaîne de télévision.
Seriez-vous d'accord pour que nous discutions de votre expérience avec ces déménageurs ?
Contactez-moi à l'adresse suivante : xxxxxx@xxxxxx.com. Je serais ravie de pouvoir vous rappeler pour en parler.
Bien à vous,
Sophie

[fluo]***Bonjour,***
Par mesure de sécurité nous demandons de ne pas mettre d'adresse mail ou de numéro de téléphone sur le forum.
La messagerie privée est là pour cela...
Merci.[/fluo]

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés